

# COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du MARDI 8 octobre 2024

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles - M. RIFFARD Steven - Mme DEMARS Maguy - Nadège CHAMBON ( 5 présents).

Absents excusés : Mme JACQUESSON Anne-Catherine

Procuration : Mme BIGAY Laurie à Didier BOUET

Secrétaire de séance : Mme Nadège CHAMBON

La séance est ouverte à 18h 15

→ **DELIBERATION N°1 : Désignation coordonateur communal pour le recensement de la population**

Monsieur le Maire invite le conseil à désigner la personne en lien entre l'INSEE et le futur agent recenseur . Madame Bouet Marie-Hélène avait été désignée en 2019. Il est proposé aux conseillers de la désigner à nouveau.

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°2 : Mise en place de la signature électronique pour la transmission des actes de légalité et budgétaire vers la préfecture.**

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de Saint-Clément souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture

Après discussion, les membres du Conseil Municipal

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la sous- préfecture de l'Ardèche, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et le syndicat mixte NUMERIAN pour la délivrance des certificats numériques.

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°3 : Achat de la salle d'œuvre, modalités et conditions supplémentaires**

Le Maire informe le conseil des accords passés avec le vendeur L'association « La Saint-Martinoise » : la mairie demande un droit de passage au niveau de la parcelle N° C 863 appartenant à l'habitation voisine ( la maison dites " des sœurs") pour accéder à la salle d'œuvre. en échange le vendeur demande également un droit de passage situé sur les parcelles N° C 867 ainsi qu'un droit d'usage de la cour pour les enfants des éventuels futurs acheteurs de la propriété N° C 863

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Accepte les conditions supplémentaires comme définies ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente de la salle d'œuvre cadastrée C 864 et 865 de la Saint-Martinoise à la commune de Saint-Clément

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°4 : Délibération relative au premier rapport triennal d'artificialisation des sols couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023**

Pour la commune de SAINT-CLÉMENT, la consommation totale observée sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 s'élève à 0,036 hectare.

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N° 5 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).**

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'étudier le rapport portant sur:

Restitution du boulodrome de Rochepaule à la commune

Financement du PLUI

Information sur le financement des mises à jour des documents d'urbanisme communaux

Le conseil étudie et approuve le rapport de la CLECT

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

**DIVERS**

Monsieur le Maire annonce au conseil avoir reçu l'accord du Fonds Vert pour les travaux de la salle d'œuvre.

Le toit de l'école du vent doit être en partie refait par la Communauté de communes Val'Eyrieux

Le maire pose à nouveau la question de conserver ou non le chasse-neige non utilisé encombrant et induisant des frais d'assurance. Le Conseil Municipal souhaite le garder pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30